Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2684-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	33	2	0

Affichage : 03 juin 2026

Secrétaire de séance : **Bruno BOURDIN**

L'an deux mille vingt six, le 02 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX.

Étaient représentés :
Malika DEMIK donne pouvoir à Nathalie BAPTISTE, Ahmed TAOUSSI donne pouvoir à Marie-Christine MIGALI.

DEL26/84 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDES AU BÉNÉFICE D'ENEDIS POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN DE CÂBLES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINS HAUTE TENSION ET D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ SUR LE SITE DE LA CHAPONNIÈRE – COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE COURT

Rapporteur : Stéphane MOUSSET

Considérant la demande formulée par la société FONVIEILLE INGENIERIE, basée à PRIGONRIEUX (24130), qui a fait savoir qu'elle est chargée, par ENEDIS, de procéder aux études nécessaires à la pose de câbles électriques souterrains et d'un poste de distribution publique d'électricité sur le site de La Chaponnière, propriété de la commune de Vierzon, situé sur le territoire de la commune de Saint Hilaire de Court,

- Un projet de convention avec la société ENEDIS a été établi précisant les conditions d'installation, d'entretien, de réparation et de renouvellement des **câbles souterrains** (2 câbles, dans une bande de 3 m. de large, sur une longueur de 260 m. environ), ainsi que tous leurs accessoires, sur

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2684-DE

les parcelles cadastrées B 461 et 336, (18100 St Hilaire de Court), appartenant à la commune de Vierzon,

Considérant que la convention prendra effet à compter de la signature la plus tardive par les parties, pour la durée de vie des ouvrages en question ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués ; elle sera réitérée par acte authentique devant notaire,

Considérant qu'elle donnera lieu au versement par ENEDIS d'une indemnité unique forfaitaire d'un montant de 260 € (deux cent soixante euros), lors de la signature de l'acte authentique devant notaire, à l'initiative et à la charge d'ENEDIS,

- Un second projet de convention avec la société ENEDIS précise les conditions d'implantation d'un **poste de transformation** (sur une emprise de 3.54x3.30, soit 11.70 m²) et tous ses accessoires, sur la parcelle cadastrée B 461 (18100 St Hilaire de Court), appartenant à la commune de Vierzon,

Considérant que la convention prendra effet à compter de la signature la plus tardive par les parties, pour la durée d'affectation au service public de la distribution d'électricité des ouvrages en question, ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués ; elle sera réitérée par acte authentique devant notaire,

Considérant qu'elle donnera lieu au versement par ENEDIS d'une indemnité unique forfaitaire d'un montant de 225 € (deux cent vingt cinq euros), lors de la signature de l'acte authentique devant notaire, à l'initiative et à la charge d'ENEDIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbain – Foncier – Travaux – Programme de Rénovation Urbaine – Action Cœur de Ville – Patrimoine en date du 12 mai 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'autoriser ENEDIS à installer deux **câbles souterrains** (2 câbles, dans une bande de 3 m. de large, sur une longueur de 260 m. environ), ainsi que tous leurs accessoires, sur les parcelles cadastrées B 461 et 336, (18100 St Hilaire de Court), appartenant à la commune de Vierzon,

- d'autoriser ENEDIS à installer un **poste de transformation** et tous ses accessoires (sur une emprise de 3.54x3.30, soit 11.70 m²), sur la parcelle cadastrée B 461 (18100 St Hilaire de Court), appartenant à la commune de Vierzon,

- d'autoriser le Maire à signer les conventions passées entre la commune et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages,

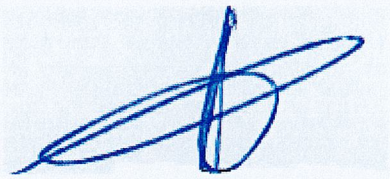
Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2684-DE

- d'imputer les recettes au budget de l'exercice (indemnités forfaitaires de 260 € et 225 € versées par ENEDIS).

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire





Bruno BOURDIN

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 03 juin 2026